

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 décembre 2019

PLF POUR 2020 - (N° 2493)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CF319

présenté par
M. Giraud, rapporteur général

ARTICLE 5

Modifier ainsi l'alinéa 460 :

1° Au début de la phrase, insérer les mots :

« De la moyenne annuelle »

2° Substituer aux mots :

« 2021, revalorisé du taux de croissance annuel moyen des rôles supplémentaires de taxe d'habitation sur les locaux affectés à la résidence principale émis en 2019, 2020 et 2021 »,

les années :

« 2018, 2019 et 2020 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement vise à rétablir la version adoptée par l'Assemblée nationale.